



référence

AF20

Concevoir sa procédure de gouvernance et de surveillance des produits et les livrables associés.

Durée présentiel/distanciel : 180mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Distribution d'assurances

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Responsable réseau

 Juriste

 Commerciaux

Prérequis : Connaître ses produits, ses distributeurs et ses partenaires



Formation suivie en

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 990 € HT



Formation suivie en

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 990 € HT



Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre d'élaborer ou de finaliser les livrables associés aux règles de gouvernance et de surveillance des produits et d'appréhender les incidences de telles exigences dans vos rapports avec vos partenaires et avec les clients.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Identifier et décrire le rôle des acteurs de la gouvernance des produits
- Définir un produit d'assurance
- Construire une cartographie des produits d'assurance
- Écrire des fiches d'approbation du produit
- Réaliser le processus de distribution du produit
- Rédiger une procédure de gouvernance et de surveillance des produits
- Évaluer l'impact de la gouvernance produits dans les relations avec les partenaires et les clients

2. Contenu

1. Les repères réglementaires

- Les nouvelles exigences réglementaires
- Qui est concerné ?
- Quels produits sont concernés ?
- Qui est le concepteur ?
- Qui est le distributeur ?
- Le rôle du concepteur
- Le rôle du distributeur

2. Les exigences réglementaires

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



- Définir un produit d'assurance
- Inventorier ses produits
- Identifier les acteurs au sein de la structure concernés par la gouvernance produit
- Identifier les schémas de conception des produits
- Élaboration de la fiche d'approbation du produit
- Approbation par les entités concernées
- Élaboration des documents précontractuels et contractuels (CP, CG, IPID, BS, FIC, etc.)
- Communication au distributeur
- Élaboration du processus de distribution du produit
- Contrôle et suivi des distributeurs
- Information au concepteur par le distributeur

3. Les points particuliers à maîtriser

Incidence de la gouvernance produit sur :

- Les conventions de partenariat
- La procédure de gestion des apporteurs
- La procédure de gestion de rémunération des partenaires
- Le devoir de conseil

4. Illustration et cas pratiques

- À partir de l'un de vos produits déjà existant, cas pratique pour apprendre à réaliser une fiche d'approbation du produit.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5.

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.